

Point d'actualités Coronavirus – 15/04

Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Sénégal FAM d'après informations CAA

1. Contexte général (éléments)

- a) Burkina Faso : une étude de suivi de « marché sentinelles » par le PAM montre que les prix des denrées de base ne sont que modérément impactés par les mesures liées à la crise du COVID 19
- Malgré les restrictions en lien avec le coronavirus, l'offre des denrées alimentaires de base est globalement satisfaisante sur la plupart des marchés sentinelles. Si pour les céréales, l'offre est essentiellement issue des commerçants céréaliers, celle des légumineuses (niébé) est assurée en grande majorité par les producteurs locaux.
 - A la faveur de la bonne disponibilité des denrées alimentaires sur les marchés, les prix sont globalement stables à l'exception du niébé qui a enregistré une très légère augmentation entre la période d'avant et d'après les restrictions de déplacements et de fermeture de certains marchés. Compte tenu du niveau actuel des disponibilités alimentaires, cette tendance devrait se poursuivre jusqu'au mois de mai 2020
 - Les prix des animaux et les termes d'échanges (Mouton contre céréales) sont globalement bons et en faveur des éleveurs qui doivent vendre des animaux pour acheter des céréales et autres denrées alimentaires. Cet indicateur mérite toutefois un suivi rapproché avec le début prochain de la soudure pastorale ou la tension sur l'approvisionnement en céréale se conjuguera avec le creux de la production fourragère.

Ce faible effet de la crise sur le prix des denrées ne doit pas faire oublier **que certaines régions du pays en particulier le nord-est sont en situation d'insécurité alimentaire du fait de la situation de conflit et des déplacements de population.**

Par ailleurs en ce qui concerne les populations les plus fragiles (urbaines ou rurales), **leur fragilité en terme alimentaire proviendra des pertes de revenus induites par les mesures liées au COVID 19.** En effet les mesures prises dans les pays de la zone pèseront fortement sur le revenu des activités du secteur informel et sur ceux issus des migrations régionales ou internationales.

2. Mesures spécifiques secteur agricole et alimentaire

- a) Approvisionnement en intrants agricole : vers une meilleure prise en compte du secteur de l'amont agricole par les autorités dans certains pays d'Afrique de l'Ouest
- Les opérations portuaires à Dakar, Abidjan et Lomé sont affectées par le couvre-feu, mais sans congestion majeure. Des mesures de quarantaine s'appliquent à certains navires. Tous ces facteurs retarderont l'approvisionnement en intrants dans les pays côtiers et enclavés.
 - Le transport routier fonctionne, mais au ralenti, et nécessite des autorisations spéciales pour se déplacer de région en région dans plusieurs pays (par exemple, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Ghana). Les couvre-feux s'ajoutent aux risques importants de retard à mesure que la crise se développe.
 - Le commerce transfrontalier est fonctionnel en général, mais les retards augmentent et des autorisations supplémentaires sont nécessaires.
 - Les magasins d'intrants agricoles sont ouverts et continuent de livrer les agriculteurs dans les 15 États membres de la CEDEAO, à quelques exceptions près, dans des régions ou des villes fortement touchées par la COVID-19.

- Les engrais, semence, produits phytosanitaire et le matériel agricole sont officiellement reconnus comme une commodité essentielle dans plusieurs pays de la zone. Ainsi, en Côte d'Ivoire le gouvernement a inclus les intrants agricoles dans la liste des produits de base essentiels qui peuvent circuler malgré les restrictions. Il a autorisé les entreprises commercialisant ces produits à délivrer des ordres de mission à leurs personnels de terrain pour déroger aux restrictions de circulation entre Abidjan et le reste du pays.
- Enfin certains pays semblent en grande difficulté pour mettre en place les intrants en vue de la prochaine campagne agricole (Libéria, Guinée, Sierra Leone...)

b) Dans le cadre de son plan de soutien à l'économie la Côte d'Ivoire poursuit la mise en place de mesures de soutien à la production agricole :

Le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Kobenan Kouassi Adjoumani a dévoilé une série de mesure qui visent, dans le cadre du plan de soutien à l'économie, à soutenir la production agricole face aux effets de la crise sanitaire. Ces mesures complètent celle déjà annoncées en ce qui concerne le prix du cacao. Il s'agit, outre les mesures relatives au intrants (Cf. supra) de :

- **La mise en œuvre de plusieurs projets agricoles, en vue d'assurer la sécurité alimentaire en cette période de lutte contre la propagation du COVID 19.**

Le ministre, estime que les impacts probables que le COVID 19 aura sur la production vivrière, est de 15 à 20% de réduction, le chef du gouvernement a annoncé que 50 milliards F CFA seraient consacré au soutien au cultures vivrières.

M. Adjoumani a précisé que ces mesures urgentes à mettre en œuvre entre avril et juin 2020 ont fait l'objet d'un plan d'actions consolidé avec les autres ministères sur la production du riz et les ressources animales et halieutiques. Il s'agira pour les cultures vivrières de permettre :

- L'acquisition des kits agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, outillage agricole, etc.)
- Le recensement des sites de production propices, avec une bonne répartition géographique sur le territoire national.

- **L'achat de 200.000 tonnes de noix de cajou aux producteurs en vue de les aider à écouler leur production face à la crise sanitaire du Covid-19 qui a touché les principaux acheteurs (Asie).** Cette « mesures urgentes » permettra l'enlèvement des stocks des noix de cajou aux mains des producteurs, le ministre a indiqué que l'achat des 200.000 tonnes de noix de cajou aux producteurs sera réalisé au prix de 400 Fcfa par kg.

3. Mesures transversales de soutien à l'économie

Mobilisation des bailleurs de fonds internationaux en réponse à l'épidémie de COVID-19 en Afrique (de l'ouest) :

La Banque mondiale déploie une première série d'opérations de soutien d'urgence pour un montant total de 1,9 Md USD dans 25 pays en développement, dont 47,7 M USD en Afrique de l'Ouest. Le conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé le 2 avril une première série d'opérations de soutien d'urgence en faveur des pays en développement, en activant un mécanisme d'aide accélérée dédié pour faire face à la pandémie de COVID19. Ce premier groupe de projets d'un montant global de 1,9 Md USD est destiné à accompagner 25 pays à travers le monde, dont 12 pays africains notamment le Cap-Vert (5 M USD), la Gambie (10 M USD), la Mauritanie (5,2 M USD), le Sénégal (20 M USD) et la Sierra Leone (7,5 M USD).

La Banque africaine de développement crée un fonds de 10 Mds USD contre le coronavirus

La Banque africaine de développement (BAfD) a annoncé, le 8 avril 2020, la création d'un fonds doté de 10 Mds USD pour aider les pays membres régionaux à lutter contre la propagation du COVID-19 sur le continent. Le fonds est doté de 5,5 Mds USD pour les opérations souveraines dans les pays membres de la Banque et de 3,1 Mds USD pour les opérations souveraines et régionales via les pays du Fonds africain de développement. Un montant supplémentaire de 1,35 Md USD sera consacré aux opérations du secteur privé.

Pour rappel, la BAfD a levé 3 Mds USD dans le cadre d'une obligation à 3 ans afin d'aider les pays africains à atténuer l'impact de la pandémie. L'obligation dénommée, « Fight COVID-19 Social Bond », est devenue la plus grande obligation « sociale » jamais lancée sur les marchés financiers internationaux à ce jour, et du plus grand emprunt de référence en USD jamais émis par la BAfD.

L'Union européenne apporte une garantie de 2,1 Mds EUR pour l'Afrique subsaharienne

Les ministres européens chargés du Développement, appelés à se prononcer sur cette proposition au cours de discussions en visioconférence organisées les 8 et 9 avril, ont approuvé un plan d'action qui dédit 2,1 Mds EUR de la somme globale à l'Afrique subsaharienne.

La France lance, via l'AFD, l'initiative « COVID-19 - Santé en commun » pour soutenir les pays d'Afrique

Dans le cadre de l'initiative prise par le président de la République et ses pairs africains et de l'effort européen, l'Agence française de développement (AFD) annonce le lancement de l'Initiative « COVID-19 - Santé en commun » de 1,2 Md EUR d'ici à l'été 2020, en réponse à la crise sanitaire mondiale engendrée par la pandémie liée au virus COVID-19. Son financement repose notamment sur l'obligation de 1,5 Md EUR émise avec succès par l'AFD le 8 avril.